

[[LEPL2214 - DRCJ]] #lepl2214

0.1 Rappel Section 1: Introduction

Le crédit est le sang du commerce. A moins d'avoir de gros fonds initiaux, lorsqu'on entre en production il faut demander crédit. Idem, il faudra faire des crédits aux consommateurs => Une entreprise doit faire confiance et recevoir une confiance

On peut demander un intérêt en cas de paiement différé (retard) > La démarque inconnue (shrinkage en anglais) est le fait qu'une entreprise sache que sur les 100 produits qu'elle compte vendre, une partie sera volée, une partie périmee, etc...

=> Il faut donc calculer le prix d'un produit en fonction de la démarque inconnue afin de pallier ces pertes avec ce qui sera effectivement vendu.

Obligation = dette => on prête et on compte récupérer quoiqu'il arrive, idéalement avec des intérêts. Si faillite, on récupère la même somme que tous les obligataires de même niveau Action = capital => on prend un risque en achetant une action et on encaisse les gains et les pertes avec les autres actionnaires

0.2 Section 2: Principes généraux du droit de poursuite des créanciers

[[Principes généraux du droit de poursuite des créanciers]]